

dans cette paroisse, n'a pris aucune part dans le cours récent des événements publics d'une nature à compromettre leur caractère de loyauté et de fidélité, et qu'ils résisteraient aux sollicitations ainsi qu'aux menaces de mécontents pour les induire à se joindre dans ces criminels procédés qui ont enveloppé le pays dans une tristesse si générale.

Je dois en même temps vous prier de reporter aux pétitionnaires les remerciements de Son Excellence pour leur promesse d'user de tous leurs efforts pour secondar ses vues relativement au rétablissement de la paix et de l'harmonie, ainsi que pour la promptitude avec laquelle ils s'engagent d'être en tout temps fidèles et zélés à défendre le gouvernement de Notre Gracieuse Souveraine.

J'ai l'honneur d'être, Messieurs, Votre très-humble et obéissant Serviteur,
S. WALCOTT,
Secrétaire Civil.
MM. B. Holmes et C. S. Besse, écuyers,
St. Luc.

REPONSE A L'ADRESSE DE L'ASSOMPTION.
Château St. Louis,
Québec, 27 décembre 1837.

MONSIEUR,
Ayant soumis au gouverneur-en-chef l'adresse des habitants du comté de l'Assomption, portant 894 signatures, laquelle j'eus l'honneur de recevoir de vous le 25 du présent. Son Excellence m'enjoint de vous prier d'assurer les mémorialistes, que l'expression de leur inviolable attachement au gouvernement de Sa Majesté, et aux bienfaits et privilèges qu'il confère, leur réprobation des procédés criminels de ceux qui tendaient à troubler la tranquillité publique, et à renverser l'ordre légal des choses établies, et leur zèle à supporter en tout temps le gouvernement de Notre Gracieuse Souveraine, sont des sentiments pour lesquels il témoigne la plus haute satisfaction; et qu'il ne cessera d'exercer, au meilleur de son jugement, pour le bonheur et la prospérité de cette province, les pouvoirs et les fonctions qui lui sont délégués par Sa Majesté et qu'il ne manquera point de communiquer par la voie convenable, comme il en est requis par les signataires, les sentiments loyaux contenus dans cette adresse.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur, Votre très-humble et obéissant Serviteur,
S. WALCOTT,
Secrétaire Civil.
V. St. Germain, écuyer, Repentigny.

REPONSE A L'ADRESSE DE BOUCHERVILLE.
Château St. Louis,
Québec, 28 décembre 1837.

MONSIEUR,
Ayant mis sous les yeux du gouverneur-en-chef l'adresse signée par 327 habitants de la paroisse de Ste. Famille de Boucherville, qui m'arriva, avec votre lettre le 22 courant, Son Excellence m'a ordonné de vous assurer, ainsi que les autres signataires de la pétition, que la réception de cette adresse lui a procuré la plus sincère satisfaction, et que l'expression de la détermination des pétitionnaires, de coopérer avec le gouvernement de Notre Gracieuse Reine, à réprimer toute tentative faite pour détruire la paix et la tranquillité du pays, ainsi qu'à frustrer les desseins et intrigues de ceux qui sacrifieraient tout principe d'ordre, de liberté et de bon gouvernement, doit offrir le plus vif plaisir à ceux qui ont à cœur le bien-être, le bonheur et la prospérité de la Province, et à personne plus qu'à Son Excellence elle-même, qui regarde les déclarations contenues dans l'adresse comme un gage, de la part des signataires, qu'ils feront usage de tous les efforts en leur pouvoir pour promouvoir et maintenir l'ordre et la tranquillité.

J'ai l'honneur d'être, Messieurs, Votre très-humble et obéissant serviteur,
S. WALCOTT,
Secrétaire Civil.

Alex. Stewart, et
Aug. Deslisle, écuyers,
Boucherville.

ADRESSE DE VERCHERES.
A Son Excellence, etc., etc.
Nous soussignés, les fidèles et loyaux sujets de Sa Majesté la Reine Victoria, habitants et franchise-tenanciers du comté de Vercheres, osons respectueusement approcher votre Excellence, afin de lui exprimer notre inviolable fidélité envers notre Très-Gracieuse Souveraine et à son gouvernement, ainsi que notre attachement, non équivoque, aux liens qui unissent cette Province à l'Empire Britannique.
Nous manquerions au premier des devoirs, si nous ne manifestions pas, sans réserves, notre désapprobation des scènes criminelles, dont partie de ce district vient d'être le théâtre; nous devons en même temps avancer, qu'une très petite fraction de nous, s'est oubliée au point de se distraire de leur devoir sacré envers Sa Majesté; ce ne fut non seulement, sous l'impulsion de la déception, mais bien d'avantage, sous l'empire de menaces les plus rigoureuses.
Nous prions donc votre Excellence d'être convaincu, qu'aucune partie de la population de cette Province, n'est plus reconnaissante, que nous les sommes, de la protection que nous éprouvons pour tout ce qui est précieux à un peuple, c'est-à-dire sa religion, sa langue, ses lois, et ses institutions; que nûs par les sentiments indissolubles, qui dérivent d'aussi inappréciables bienfaits, nous osons supplier votre Excellence, de ne pas nous priver de votre confiance dans le sincère engagement que nous contractons de ne rien épargner, afin de secondar les vues paternelles de votre Excellence, exprimées dans la Proclamation qu'elle a émanée, le vingt-neuvième jour de novembre dernier, et ainsi contribuer à l'harmonie entre tous les sujets de Sa Majesté.
Cette adresse est souscrite par plus de seize cents signatures.

[Du Populaire de lundi dernier.]
ARRESTATIONS.—L'Avocat Hubert, qui, avec son confrère Féréol Pelletier, avait quitté la ville pour aller plaider la cause de l'insurrection dans le Lac des Deux Montagnes, s'était noblement sauvé avec les autres chefs après avoir laissé des traces évidentes de ses brigandages républicains. Il a été arrêté aux Trois-Rivières, par l'huissier Comeaux, et fut consigné dans la prison de Montréal vendredi dernier sur accusation de haute trahison.
—Mercredi matin, le capitaine McDonald, d'Abbotsford, assisté de quatre volontaires, réussit à capturer et à conduire dans la prison de cette ville, trois individus, contre l'un desquels, Louis Lussier, il existait, entre les mains du procureur du roi, des dépôts qu'il fut l'un des meurtriers du lieutenant Weir. Le capitaine McDonald mérite des éloges pour l'assiduité avec laquelle il poursuivait ce rebelle, qui tenait dernièrement un magasin d'épicerie dans le faubourg des Recollets, près de la brasserie de M. Dow. Il y eut mercredi dernier huit jours, que le capitaine McDonald alla à St. Denis et obtint des dépôts, que le père de ce Lussier était l'un de ces capitaines de milice qui renouvèlent leur commission; qu'il fut nommé à un semblable grade dans l'armée rebelle et que le jour où St. Denis fut attaqué, il était armé d'un sabre.

Aucuns de ceux qui firent les dispositions ne purent dire quel fut l'individu qui infligea le premier coup au lieutenant Weir; quand ils furent attirés sur la scène après que le meurtre eût été commencé, le corps mutilé, auquel il restait encore quelques signes de vie, était dans la boîte; en ce moment le vieux Lussier cria *achève-le!* Son fils le coucha trois fois en joue sans que le fusil partit. Ce fut alors qu'il ouvrit son bassin, prit à une personne qui était auprès de lui, une épingle, avec laquelle il déboucha la lumière, remplit son bassin de poudre, le ferma, coucha en joue de nouveau, et en un instant la victime de cet acte de trahison autant que de cruauté fut hors de toutes ses peines! Le capitaine McDonald amena le vieux scélérat en ville et apprît que le jeune n'était pas loin. Après quelques recherches, il fut trouvé dans la maison de son beau-père, derrière la montagne; lorsqu'on lui reprocha le meurtre qu'il avait commis et qu'on lui prononça le nom de sa victime, il tomba évanoui sur un lit. On dit qu'il a confessé depuis la coupable part qu'il prit dans l'accomplissement de cet horrible assassinat, et a dit que chaque fois qu'il présente son mouset à la tête du lieutenant Weir, il lui demandait s'il voulait promettre de se joindre à eux et qu'alors sa vie serait épargnée; le malheureux Weir répondait non! jamais! et portait ses doigts à son front! comme s'il requerrait d'être achevé dans le plus court délai possible. De semblables détails sont affreux et nous les traduisons de *Herald*, ne prenant point sur nous d'en garantir l'authenticité.

—Amable Loiseau a amené de Missisquoi et consigné à la prison, vendredi dernier: Timothée française, Louis Marchand et Eustache Soupras, de St. Mathias; Ephraïm Knight, M. P. P. de Stanbridge; Chas. Mongeon et C. S. Gigon, de St. Césaire, tous sous accusation de haute trahison.

LOYAUTE DES AMERICAINS DES TOWNSHIPS.—Une grande assemblée a été tenue à Sherbrooke, parmi les personnes d'origine américaine. Il fut résolu de former un corps de carabines appelé: "les Carabines Loyalx Américains de Sherbrooke." Une adresse fut envoyée à Son Excellence, pour la supplier de sanctionner cette création et recommander à sa considération Alba Brown, comme capitaine, L. A. Edgell, comme premier lieutenant, et William Brooks, comme deuxième lieutenant. Le corps sera armé d'élegantes carabines, importées spécialement pour son usage. Une semblable manifestation ne manquera pas de faire ouvrir les yeux à nos voisins, en leur faisant concevoir que ceux d'entre les leurs qui sont à même de connaître nos affaires intérieures, sont loin de favoriser les fauteurs d'une révolution.

CORRESPONDANCE.

M. l'Editeur,
Ayant lu dans votre feuille du 26 décembre un écrit du capitaine Landry, en réponse à une accusation portée contre lui et le capitaine Dubois par le capitaine Lupien; je ne puis me dispenser de remarquer ici jusqu'à quel point le capitaine Landry pousse l'effronterie en voulant (aux dépens de la vérité) se disculper et son beau-frère le capitaine Dubois, d'une accusation que non seulement le capitaine Lupien, mais encore plus de cent notables peuvent prouver par serment. Qu'il me soit permis de dire ouvertement qu'il ment, lorsqu'il me dit avoir été averti de l'assemblée mentionnée par M. Lupien, car non seulement il le savait, mais avait fait la loyauté dont lui et Dubois font profession, je puis vous assurer que je ne suis pas le seul qui leur ont entendu dire qu'ils seraient heureux de voir réussir le grand homme Papineau, car alors l'on verrait déguerpir nos maudits anglais en places, et y mettrions des canadiens. Enfin, monsieur, si l'on peut compter ces deux messieurs loyaux, ajoutons à la liste les O'Callaghan, les Rodier et les Brown.

J'ai l'honneur d'être, etc.,
Chs. A. QUENEL,

Bécancour, 5 janvier 1838.

Bureau de l'adjudant général des milices,
Québec, 4 janvier 1838.

ORDRE GENERAL DE MILICE.

Il a plu à Son Excellence le gouverneur en chef de faire les nominations suivantes dans les corps ci-dessous mentionnés, savoir:—

Corps des Volontaires Royaux de Québec.	
5 ^e COMPAGNIE.	
Lieut. John P. O'Meara, pour être Capit. vice D. Daly, résigné, commission datée 1 ^{er} janvier 1838.	
Ens. Joshua H. Kirby, pour être Lieut. vice O'Meara, promu	
Edward G. Cannon, pour être Enseigne vice Kirby, promu	
6 ^e COMPAGNIE.	
Lieut. W. K. Rayside, pour être Capit. vice J. H. Kerr, résigné	
Ens. A. C. Buchanan, pour être Lieut. vice Rayside, promu	
Walter Douglas, gent. pour être Enseigne vice Buchanan, promu	
Volontaires Royaux des Townships.	
Colonel F. G. Heriot, G. B. pour être Col. Commandant, commission datée 1 ^{er} Déc. 1837.	
John Moore, Ecr. pour être Capit.	
James Brady,	
Edmund Cox,	
David Matheson,	
Wm. Robins,	
Alex. Kibborn,	
G. F. Bowen, gent. pour être 1 ^{er} Lieut.	
David Kinnear,	
Wm. G. Mack,	
Lewis McIver,	
John Jones,	
R. Langworthy,	2 ^e lieut.
Fredk. Poyart,	
Thos. Gordon,	
E. Journeaux,	
Jos. Donnan,	
Henry Evans,	
Geo. Master,	Adjudant
Ths. Flemming,	Quartier-maître
Richard Freeman, gent. pour être Enseigne, vice Bradford, résigné.	
Corps des Carabinières Anglaises.	
2 ^e COMPAGNIE.	
Fredk. Hacker, Ecr. pour être 1 ^{er} Capitaine.	
John Phillips, gent.	2 ^e
George Brown, gent.	1 ^{er} Lieutenant.
Ed. F. Fischer,	2 ^e

Par ordre, L.-JUCHEREAU DUCHESNAY,
Député Adjt. Genl. Mil.

CALENDRIER DE QUEBEC, POUR 1838.

A VENDRE, au bureau de la Gazette, rue de la Montagne, n. 14, le CALENDRIER DE QUEBEC, pour l'année 1838.

15 novembre 1837.

WHISKEY D'IRLANDE.

WHISKEY d'Enniskillen d'un fumet supérieur à vendre.

J. M. MUCKLE,
Rue Saint-Pierre.

22 décembre 1837.

A VENDRE: QUELQUES chaldrons de CHARBON supérieur, à grille et à forge, en débarquement.

S'adresser à

A. HAMILTON,
Quai de Bréault,
TREMAIN & MOIR.

ou à 27 mai 1837.

AUX ENTREPRENEURS

LES syndics pour l'érection de la nouvelle église de la paroisse de St-Pierre les Bequets reçoivent d'ici au premier de février prochain, toutes propositions qu'on voudra leur faire pour l'entreprise de la maçonnerie (déjà commencée) et la charpente de la dite nouvelle église. La maçonnerie devra être faite l'été prochain et la charpente l'été suivant.
S'adresser à JOSEPH DIONNE, écuyer, l'un des syndics.
Pour les syndics. A. P. METHOT, N. P.
St-Pierre les Bequets, 7 janvier 1838.

AUX JARDINIERS.

ON a besoin d'une personne qui ait été employée comme JARDINIER pour le marché. S'adresser à ce bureau.
30 décembre 1837.

AVIS.

TOUTES personnes ayant des demandes contre feu A. D. BOSTWICK, écuyer, avocat, sont priées de le envoyer en forme authentique, et sans délai, au soussigné.
EDWARD GRIEVE.
Trois-Rivières, 28 décembre 1837.

AVIS.

LE soussigné informe le public, que ses affaires ci-devant conduites à son magasin du marché St-Paul, sous les noms et raison de B. LACHANCE & FILS, le seront à l'avenir, à compter de cette date, au nom seul du soussigné.
B. LACHANCE.
Québec, 6 décembre 1837.

AVIS.

TOUTS ceux qui ont des réclamations contre la succession de feu HENRY B. URQUHART, perquier, et contre son héritier, sont priés de se présenter au soussigné, pour déposer leurs comptes et payer sans délai au soussigné.
RICHARD DEVERY, curateur.
Québec, 28 novembre 1837.

AVIS.

LE soussigné, chargé de régler les affaires de M. ANTHONY BISSON, prie tous ceux qui auraient des demandes à former contre lui, d'envoyer leurs comptes à M^{re}. ARCH. CAMPBELL, notaire.
GEO. PEMBERTON.
Québec, 6 novembre 1837.

AVIS.

LES soussignés, avocats et sollicitateurs, ont pris des arrangements pour gérer conjointement les affaires concernant les terres et biens-fonds qui leur seraient confiés comme agents en cette ville, à part de leurs engagements professionnels respectifs. Ils se chargeront de l'investigation et de la complétion des titres, des computations de tenure, de l'obtention des patentes, etc., et surveilleront à la passon de tous actes et transports qui seraient requis, ils s'occupent immédiatement de satisfaire aux communications qui leur seraient faites soit personnellement ou par lettres (affranchies) adressées à GARDNER & STUART, rue Sainte-Anne, n. 8, à Québec.
R. H. GARDNER, A. STUART, junr.
Québec, 20 novembre 1837.

AVIS.

FEU SAMUEL NEILSON, de la ville de Québec, imprimeur-libraire-papetier, ayant fait donation de tous ses biens au soussigné pour lui et ses héritiers, l'établissement qui était conduit ci-devant par le dit SAMUEL NEILSON, continuera d'être au nom du soussigné, jusqu'à nouvel avis, par son père JOHN NEILSON, comme fondé de pouvoir et autorisé à souscrire et comme légalement autorisé pour les intéressés; et toutes personnes ayant des demandes à former contre le dit SAMUEL NEILSON, sont priées de les présenter en forme authentique, sans délai, et toutes personnes qui doivent au dit SAMUEL NEILSON, ou à la ci-devant société de NEILSON & CO, sont priées de payer au dit JOHN NEILSON, qui est dûment autorisé à donner quittance.
WILLIAM NEILSON.
Québec, 24 juillet 1837.

AVIS PUBLIC.

LA suspension des paiements en espèces par les Banques de Québec a engagé les directeurs de ces Banques ci-dessous nommées en cette ville à prendre en considération l'effet qu'une pareille mesure doit avoir sur le cours du numéraire dans ce pays.

Après la plus mûre délibération, ils sont obligés de reconnaître que l'effet en sera de faire écouler les espèces des Canadiers et des Américains, et comme seul moyen d'empêcher un effet si ruineux, et de prévenir des conséquences désastreuses qui en résulteraient aux intérêts commerciaux et agricoles du pays, conséquences qui envelopperaient également et inévitablement le marchand, l'artisan et le journalier, ils se voient forcés de recourir à une mesure semblable, en quoi ils sont justifiés par l'opinion unanime du corps mercantile, exprimée dans des résolutions adoptées à une assemblée publique qui s'est tenue aujourd'hui.

En conséquence les directeurs annoncent que les paiements en espèces sont discontinués de ce moment.
Les billets des Banques ci-dessous nommées seront reçus comme de coutume en paiement des sommes dues aux dites Banques et en dépôt, et comme la mesure actuelle est impérativement imposée aux directeurs, et adoptée par eux non dans un but de gain pour leurs institutions respectives, mais pour détourner une calamité publique, ils espèrent avec confiance que les billets de ces Banques auront cours et passeront comme de coutume, jusqu'à ce qu'il survienne un changement qui permette de reprendre les paiements en espèces.

Par ordre de leurs Bureaux respectifs,
Québec, 16 mai 1837.

A. SIMPSON, caissier de la succursale de Québec de la Banque de Montréal.
C. GETTINGS, fessent fonction de caissier de la Banque de Québec.

AVIS.

ON fait savoir que la succursale de la BANQUE DE MONTRÉAL, la BANQUE DE L'AMÉRIQUE SEPTENTRIONALE BRITANNIQUE et la BANQUE DE QUÉBEC, ont en dépôt pour en échange pour des billets de banque, des TRAITES SUR LA BANQUE DE QUÉBEC signés par JAMES GIBB, écuyer, et endossés par B. TREMAIN, écuyer, pour 64,911, 1s, et 2s, 6d., en quelque quantité que ce soit.

C. GETTINGS, fessant fonction de caissier de la Banque de Québec.
10 juin 1837.

AVIS.

LE soussigné exécuteur testamentaire de feu ALEXANDRE FRASER, écuyer, en son vivant seigneur de la Rivière du Loup, requiert toutes personnes qui ont quelques réclamations contre la succession du dit Alexandre Fraser, écuyer, de lui transmettre leurs comptes et de les lui faire attester, d'ici à trois mois de cette date, à sa demeure, ou à JEAN-BAPTISTE TACHÉ, écuyer, notaire, à Kamouraska; les personnes entendues à la dite succession, sont requises de payer ce qu'elles doivent au dit Jean-Bte. Taché, agent nommé à cette fin par le soussigné, dans le même délai.

THOMAS JONES.
Québec, 19 août 1837.

AUX PILOTES, APPRENTIFS PILOTES, &c.

M. HAMEL, arpenteur, se propose d'enseigner durant l'hiver prochain, la navigation hauturière, s'il peut réunir un nombre d'élèves suffisant. Il sera nécessaire que l'élève sache au moins lire, écrire et les premiers règles de l'arithmétique, pour être admis à l'étude de la navigation, laquelle doit nécessairement commencer par la géométrie.

Il enseignera la géométrie, la trigonométrie, la sphère, l'usage des globes, du quadrant et du sextant, la manière de déterminer la latitude sur mer et sur terre, (le tout d'après les principes académiques) avec la succession des principes d'été fixes, &c. Le cours durera cinq mois; il commencera le 15 novembre prochain et finira le 15 avril suivant, les heures d'étude seront de 9 à 3 tous les LUNDIS, MERCREDIS et VENDREDIS, et le prix sera de 25 PIASTRES POUR LA SAISON, payable d'avance en argent ou par billet endossé.

Quiconque désirerait travailler avec plus d'assiduité pourra recevoir des leçons à part, aux jours intermédiaires.
Québec, 17 août 1837.

FORTE-PIANO.

MAXHAM & BOUBNE offrent en vente: Trois forte-piano supérieurs, de la fabrique de MM. MOYSE, ANDERSON & Co., Edinbourg.
14 juin 1837.

LE soussigné, exécuteur testamentaire de sieur CORNELIUS BROWN, décédé à Kibocook, Baie des Esquimaux, prie toutes les personnes qui sont en possession de quelques effets appartenant à la succession du dit C. Brown, ou qui sont détenteurs en leur nom, de lui remettre le montant de leurs comptes immédiatement; et celles qui ont quelques réclamations contre la dite succession, de les transmettre dûment authentiquées, soit à son bureau rue St. Pierre, Basse-ville; soit en l'étude de C.-M. DEFOY, écuyer, notaire, Haute-ville, rue St-Joseph.
VICT. HAMEL.
Québec, 15 juin 1837.

NOUVELLE SOCIÉTÉ.

FABRIQUE DE FORTE-PIANOS, MEUBLES, CHAIRES ET SOHAIAS.
Sculpture, ouvrage au tour, dessins, modèles, &c. &c.
N. 28, RUE ST-JEAN.

JAMES MCKENZIE présente ses meilleurs remerciements à ses amis et au public pour l'encouragement libéral qu'il a reçu jusqu'à présent, et les informe qu'il est maintenant entré en société avec THOMAS BOWLES, luthier et meublier expérimenté, venant de New-York.

MCKENZIE & BOWLES demandent à exprimer l'espérance que d'après l'excellence de leurs matériaux, leur habileté comme ouvriers, et la nature générale de leur établissement, ils pourront exécuter avec promptitude tous les ordres dont on les honorerait dans les branches ci-dessus, et dans les articles de goût, de manière à mériter l'entière approbation, la préférence et le patronage croissant de ceux qui les emploieront.

FORTE-PIANOS et autres instruments réparés avec soin.
Québec, 2 novembre 1837.

PELLETIERES.

LE soussigné donne de l'argent comptant pour toutes sortes de pelletières propres à l'exportation, à son comptoir rue Saint-Antoine, Basse-ville.
D. R. STEWART.
Québec, 21 novembre 1837.

A VENDRE PAR LES SOUSSIGNÉS:

TRENTÉ quatre flûtes supérieures du Haut-Canada
100 do do fine do do
200 do do moyenne do do
150 do farine entière
Pois et savon
Harengs nos. 1 et 2, maqueureux n. 3
Beurre du Haut-Canada en barils
Chandelles, huile de morue
Poêles, grands et petits assortis.
JNO. GORDON & Co.
Québec, 18 décembre 1837.

A VENDRE.

QUELQUES chaldrons de CHARBON à grille de Newcastle, supérieur, en quantités à la convenance des acheteurs.
HENDERSON & Co.,
rue St-Pierre.
Québec, 30 octobre 1837.

A VENDRE.

CHEZ LES SOUSSIGNÉS,
Rue St-Vallier, n. 1, en dehors la porte du Palais:
VINGT tonnes rhum de la Jamaïque
15 boucans cassonnade brillante
25 caisses tête bobée
25 boîtes ardoise
50 do pierre bleue
200 do sel de Liverpool
30 caisses vrai scheidan, 1 douz. chaque
6 boucans sucre raffiné
30 quarts morue verte
25 barils tabac en torquette
10 quarts cirage de Day & Martin
15 do grais
10 tierçons riz de la Caroline
40 sacs sel fin
15 boîtes pipes
10 sacs café grillé
100 douzaines briques de Bath
4 caisses sauces assorties, 2 douz. chaque
50 douz. têtes de balai et brosses à plancher &c.
4 sacs avelines FRUSSI
5 do. noix
—AUSI—
150 tinettes beurre de Kamouraska de choix
Quelques barils do. très-supérieur du Haut-Canada.
RALPH RIDLEY & Co.
Québec, 25 novembre 1837.

NOUVELLEMENT REÇUS.

Par le Tam O'Shanter, et le Robertson, ET A VENDRE PAR LES SOUSSIGNÉS:
DEUX CENTS QUARTS CLOUS de Dudley, assortis
400 caisses rôtie
Quelques caisses des meilleures scies à moulin C. S.
J. M. FRASER & Co.
Québec, 4 octobre 1837.

EN DEBARQUEMENT.

ET A VENDRE PAR LES SOUSSIGNÉS:
QUARANTE-DEUX boucans cassonnade
80 sacs sucre des Indes Orientales
Vin de Ténériffe L P & Cargo
20 paquets fiches de cuivre
15 quarts cious et annexes de cuisine
9 caisses cuivre à doubler
74 rouleaux toile à voile
400 boîtes pierre bleue
140 quarts } brai
60 demi-quarts }
WILLIAM PRICE & Co.
Québec, 25 septembre 1837.

EN DEBARQUEMENT de Kent, arrivé de Hambourg,

et à vendre par les soussignés, environ 10,000 minots de BLEZ rouge supérieur.
TREMAIN & MOIR.
Québec, 4 septembre 1837.

EN DEBARQUEMENT du Danube, et à vendre par les soussignés,

10,000 minots blez rouge supérieur
200 quarts grain
25 do pois
2 boucans jambons de Westphalie
TREMAIN & MOIR.
Québec, 8 août 1837.

LES soussignés offrent en vente:

Dix paniers vin de Champagne
20 barriques do de Porto
20 quarts do de Xérès
20 boîtes tabac Capendaib, 16 à la livre
150 demi-barils raisins
6 balles cir blanche, 9 sacs bouchons
20 boîtes raisin de Corinthe
Laad mess, prime-mess et prime.
HENDERSON & Co.,
rue St-Pierre.
Québec, 11 décembre 1837.

LES soussignés viennent de recevoir et ont en vente

Six caisses de toiles cirées unies et de fantaisie, pour tables, voitures, &c. &c.
J. M. FRASER & Co.
Québec, 21 août 1837.

LES soussignés viennent de recevoir de Bordeaux, par la Thémis, un nouvel approvisionnement de vins de France supérieurs, consistant en

Champagne crémant
Chateau Lafite en pintes et chopines
Vin de Saint-Julien, vendange de 1838.
J. M. FRASER & Co.
Québec, 25 juin 1837.

QUARANTE ACTIONS DE LA BANQUE DE QUÉBEC, et CINQ ACTIONS DE LA COMPAGNIE D'ASSURANCE DE QUÉBEC CONTRE L'INCENDIE,

appartenant à feu Geo. MACBETH, écuyer, sont à vendre. S'adresser à J. T. WILSON, écuyer, à la Banque de Québec.
14 septembre 1837.

A VENDRE.

CENT VINGT ACTIONS DE LA BANQUE DU PEUPLE, à un escompte libéral. La somme de 2800 a été payée dessus et le reste 2700 à payer à demande.
ALEXIS BENOIT.
Québec, 8 juin 1837.

Souliers de Caoutchouc, (gomme élastique).

LES soussignés viennent de recevoir une grande quantité de souliers de caoutchouc d'une qualité supérieure pour les dames et les messieurs, dont une partie élargement figurés.
MUSSON & SAVAGE.
Québec, 26 octobre 1837.

A LOUER.

DU PREMIER MAI PROCHAIN, LE MAGASIN et autres dépendances spacieuses occupées depuis 10 ans dans la maison du soussigné, Haute-ville de Québec, rue St-Jean, d'abord par MM. Lacroix et Garant et ensuite par M. Garant seul, comme magasin et boutique de manchiniers.
S'adresser à
ED. CARON.
27 décembre 1837.

A LOUER.

ET EN DONNER POSSESSION IMMÉDIATEMENT, LA TERRE connue sous le nom de New Kill-marnock, à quatre milles de la ville, contenant environ 180 acres, dont 100 en culture.
S'adresser à
D. J. GRADDON,
Rue du Palais.
25 décembre 1837.

A LOUER.

AVEC POSSESSION IMMÉDIATEMENT, DEUX grandes routes à l'épreuve du feu, dans la Basse-ville, rue Saint-Paul, pour magasinage de denrées des Isles, vins, provisions ou autres marchandises de prix. S'adresser à
WM. PHILLIPS,
Ancienne Douane.
Québec, 1^{er} décembre 1837.

A VENDRE.

A DES TERMES FACILES, ET MEME A CONSTITUER, Ou à LOUER pour plusieurs années, LA propriété du JUGE PANET, située sur la Rivière St-Charles, près du Pont Scott.
Québec, 20 octobre 1837.

A VENDRE.

LE MOULIN A SCIES de VALCARTIER, tel qu'il se trouve maintenant, avec le site et le terrain, sur lequel il est construit, contenant cinq arpents en superficie. Il est à deux lieues du village de Lorrette, et cinq lieues de Québec. S'adresser à A. STUART, écuyer, ou J. NEILSON, propriétaires.
Québec, 8 mars 1837.

A LOUER.

AVEC POSSESSION AU 1^{er} MAI PROCHAIN, LE magasin, comptoir et l'espace vacant devant le magasin de la Bourse de Québec, et présent occupés par MM. Holt & Co. S'adresser à
L. T. MACPHERSON.
Québec, 15 novembre 1837.

A VENDRE OU A LOUER.

UN superbe EMPLACEMENT situé à quatre arpents environ de l'église de Champlain, de quarante-cinq pieds de front sur deux arpents de profondeur ou environ, borné au flanc St-Louis, avec une bonne MAISON commodément construite pour le commerce, écurie, et une très bonne pièce de pêche.
On recevra un titre du sché